

## FICHE 6

# PLACE ET RÔLE DE L'ÉTAT - RÉPONSES AUX BESOIN SOCIAUX, RECONQUÊTE DES SERVICES PUBLICS ET DE L'INDUSTRIE, ÉGALITÉ

### La CGT propose

L'État doit agir dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses, il doit répondre aux besoins sociaux, et ne pas se limiter aux secteurs « régaliens » qui sont une fiction. C'est un enjeu démocratique fondamental au moment où les tentatives liberticides et d'accaparement des outils de la puissance publique par le capital se développent.

La Fédération des Finances CGT porte un projet syndical cohérent :

- >> Réorienter l'action économique et financière des services de l'État et des établissements publics et semi-publics économiques et financiers vers la satisfaction prioritaire des besoins d'utilité publique et sociale des citoyen-ne-s : travail, emplois, revenus, protection sociale, logement, ...
- >> Garantir l'égalité d'accès des usager-ère-s à nos services et établissements dans une logique de continuité du Service public économique et financier, sur tout le territoire, en métropole comme en outre-mer, et lutter contre toute disposition de mise en concurrence des territoires.
- >> Lutter contre toute tentation de substituer les services physiques de proximité par le développement de services numérisés (e-administration, plate-formes numériques ...) et réguler le développement de l'Intelligence artificielle.
- >> Promouvoir une reconquête territoriale de nos missions de Service public, avec le maintien et la création d'implantations nouvelles de services de pleine compétence sur l'ensemble du territoire, indépendant-es des milieux économiques, financiers et politiques.
- >> Porter dans le débat la création de « maisons communes des finances » qui permettraient de mettre en réseau les administrations de Bercy et les établissements publics et semi-publics du champ fédéral.
- >> Engager l'ensemble des moyens, ressources et services de l'État et des établissements publics économiques et financiers, dans une véritable politique de reconquête de l'emploi industriel, transparente et placée sous les contrôles démocratiques des représentant-e-s des travailleur-euse-s, des élu-e-s locaux-ales et des associations. Cela passe notamment par notre revendication d'un Pôle financier public.

### Ce qui existe aujourd'hui

Dans un contexte mondialisé d'économie capitaliste financiarisée, il est attendu des services de l'État par les forces du capital, un rôle premier de régulation, de prévention et in fine de répression de tout risque de déstabilisation par les travailleur-se-s du système d'accumulation du capital au profit de quelques-un-e-s.

L'action économique et financière de l'État et des Établissements publics économiques et financiers n'échappent pas à cette pression constante. Face à celle-ci, le mouvement ouvrier a historiquement, par la lutte et la mobilisation, imposé une autre conception : celle d'un État dont l'action serait prioritairement tournée vers l'objectif de satisfaction des besoins sociaux. Le programme du CNR (Conseil national de la Résistance) à la Libération en est une des plus grandes illustrations. Mais sans cesse le capital ramène dans la bataille idéologique l'idée d'un État recentré sur ses fonctions dites régaliennes. Ce terme issu de l'adjectif « royal » est un concept purement idéologique, sans bases juridiques administrative et constitutionnelle, qui est censé regrouper les fonction de l'État (police, d'armée, de justice...) au détriment de toutes les autres fonctions d'intérêt public qui seraient livrées au marché et à la concurrence libre et non faussée.

Les Services publics économiques et financiers de l'État se trouvent ainsi constamment sous cette pression.

La réponse aux besoins relève de la responsabilité de l'État qui doit garantir l'égalité d'accès à tout-e-s et la qualité des services dans le cadre d'une politique favorisant l'implantation de Services public de pleine compétence sur tout le territoire. Il doit assurer le développement du Service public indépendamment des pressions du capital. À ce titre, le statut des fonctionnaire-s, issu-e-s de la Libération et des lois du début des années 1980, était porteur de cette garantie d'indépendance des travailleur-se-s de la Fonction publique, avec le concept de « fonctionnaire citoyen-ne-s ». Ce statut, comme tous les autres, est attaqué de toute part avec acharnement, il doit être consolidé et développé pour retrouver son rôle d'outil au service des Politiques publiques.

Nous assistons, depuis plusieurs décennies, à un phénomène de centralisation, de reprise en main par les préfet-te-s, et dans le même mouvement, à une tendance à la fragmentation du territoire (droit à la « différenciation », soutien au phénomène de métropolisation dans la compétition internationale, abandon des territoires en difficulté, désinvestissement de l'État sur les collectivités). Cela s'accompagne de la volonté de baisser la dépense publique, avec une tentative de déterritorialiser la fiscalité locale, de supprimer les solidarités et péréquations et d'en finir avec l'autonomie fiscale des Collectivités locales. Mais d'un point de vue idéologique, il s'agit fondamentalement de créer les conditions d'une concurrence économique et sociale acharnée entre les territoires en interdisant toute politique publique nationale coordonnée et alternative au libéralisme.

Différentes lois ont attaqué la structuration politique des compétences État/Territoires, d'abord la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques en 2007), puis la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) et en 2022 la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification de l'action publique locale). La transformation de l'État en territoire concentre des compétences et des moyens au niveau régional, programme la restriction de l'intervention publique au niveau communal et départemental, au détriment des principes d'égalité, et de proximité du Service public. Cette transformation par ailleurs réduit l'autonomie des collectivités locales au profit du pouvoir déconcentré de l'État, le Préfet-te, régional ou départemental.

Le gouvernement veut aller plus loin avec des Services publics « différencié-e-s », sur la base d'organisations et de règles différentes selon les territoires, actant ainsi la rupture d'égalité. Ce projet se combine parfaitement avec la mobilité et l'affaiblissement du rôle des instances de gestion des mutations locales des fonctionnaires (suppression des compétences locales en matière de mutation des CAP).

Or, une politique nationale d'aménagement du territoire est indispensable. L'État doit être le garant de l'égalité d'accès aux droits, logement, éducation, santé, justice... sur tout le territoire.

On assiste au gré des nombreuses réformes austéritaires, à une raréfaction des implantations de proximité qui aggrave le rapport des citoyen-ne-s au Service public. Cette situation est aggravée par un aménagement des territoires qui éloigne de plus en plus les travailleur-se-s des zones périurbaines à cause du coût immobilier. Depuis les années 1980-1990, les classes populaires sont plus nombreuses dans les villages et les bourgs que dans les banlieues et métropoles (alors que l'inverse était vrai

historiquement). Un sentiment d'abandon est né face à la baisse de l'offre de Services publics et à la concurrence commerciale internationale et son corollaire, la désindustrialisation. Ce phénomène social très angoissant pour ces populations, nourries l'extrême-droite depuis de nombreuses années.

## ***Rôle des administrations d'État et leur place sur le territoire***

Les « réformes » territoriales opérées depuis des décennies impactent directement le maillage des administrations et établissement-e-s et leur fonctionnement. Avec le démantèlement des pôles 3E des DIRECCTES (DREETS). La mise en place de l'interministérialité via les DDI et la création des SGC (Secrétariat Général Commun), ce sont de nouvelles atteintes portées à l'encontre du périmètre ministériel et de l'organisation de ces services dans les territoires.

La place des Administration-s et établissement-e-s sur le territoire se matérialise par leur réseau respectif. La mise en place des établissement-e-s France Services, sans les compétences métiers nécessaires et sans moyen, ne pallie pas la destruction des réseaux et met en difficulté travailleur-se-s sous-formé-e-s et usager-ère-s sous-administré-e-s. Ce n'est qu'un palliatif pour les usager-ère-s incapable-s de basculer vers l'e-administration (généralisée en 2022). Ces usager-ère-s représentent une grande partie de la population, et pas forcément la plus âgée, mais la plus en difficulté sociale quel que soit son âge. L'accessibilité au numérique doit être reconnue comme un droit fondamental. Elle doit être assurée par un Service public gratuit, notamment par des services d'accueil permettant aux personnes en situation d'illectronisme d'avoir une égalité de traitement au niveau des activités économiques, sociales et culturelles.

L'importance d'Administrations centrales à réseaux déconcentrés sur l'ensemble du territoire doit être réaffirmée face à la destruction systématique des réseaux, que ce soit en faisant disparaître les implantations, ou en détruisant le caractère « central » par une interministérialité ou en confiant tous les pouvoirs administratifs et hiérarchiques aux préfet-te-s sur l'ensemble des administrations de Bercy.

Le lien vertical entre les organes centraux et les échelons locaux (régionaux, départementaux et infra-départementaux), les liens horizontaux entre services déconcentrés caractérisent le fonctionnement en réseau et doivent être renforcés. Il est important de retrouver la maîtrise interne de l'ensemble des métiers concourant à l'exercice des missions (informatiques, gardiennage, entretien-s des locaux, restauration...) pour des raisons de sens du travail, d'efficacité (l'intégration des missions « supports » permettant de répondre mieux aux besoins de l'exercice des missions), de coût (le privé coûte plus cher), de condition de vie au et hors travail pour les agent-e-s concerné-e-s.

## ***Place de l'État dans l'indispensable redéveloppement de la politique industrielle***

Nous devons lutter pour un État acteur au service de l'intérêt général et non stratège (qui ne fait que vouloir marquer des points dans la compétition capitaliste internationale). En matière de politique industrielle, l'État ne doit plus se cantonner au rôle d'accompagnateur, les dizaines de milliards d'euros annuels de fonds publics déversés aux détenteur-riche-s du capital existent et doivent être utilisés autrement que comme la « béquille du capital » et des actionnaires. Notre impuissance face à la pandémie

prouve que les moyens doivent être mobilisé-e-s pour la recherche publique, mais aussi pour le développement d'un outil industriel pouvant répondre aux besoins vitaux notamment par exemple par le développement de pôles publics, comme celui du médicament. Sans site de production sur le territoire, il ne peut y avoir de politique industrielle.

La Fédération des Finances considère qu'il ne peut y avoir de politique industrielle sans contrôle démocratique, transparence de l'utilisation des fonds publics et surtout concertation et dialogue avec les élu-e-s locaux dans les territoires et représentant-e-s des salarié-e-s.

Face aux enjeux sociaux et environnementaux, la question de savoir qui décide de produire, quoi, comment et pourquoi est centrale. L'urgence climatique exige une planification pluriannuelle de la transition industrielle par des mesures protectionnistes taxant les biens et services ne respectant pas les normes sociales et environnementales. Sans cela, une nouvelle fois des territoires vivront un chaos économique et social mortifère et les tentations populistes seront plus grandes.

## ***Pour un pôle d'investissement public au service des besoins d'utilité économique et sociale du pays et placé sous le contrôle citoyen***

Les principaux outils d'investissement et de financement publics (Caisse des dépôts, BPI France, SFIL, Banque Postale...) continuent imperturbablement d'être soumis à un mouvement de banalisation et de privatisation quand ce n'est pas de désagrégation et de délitement à l'image de feu le Crédit Foncier. Cette évolution sous-tendue par une vision ultralibérale de l'intervention publique dans l'économie n'est pas inéluctable et doit être combattue.

C'est dans ce cadre que la CGT œuvre pour la création d'un pôle public financier. Celui-ci appuiera la nécessaire réorientation de la capacité publique d'investissement vers le financement exclusif d'investissements d'intérêt général (infrastructures de santé, de transport, logements sociaux, transition écologique et énergétique, politique industrielle...), placé-e-s sous le contrôle direct des travailleur-se-s et des citoyen-ne-s. Il permettrait de promouvoir et imposer les financements économiquement efficaces, pour contrer l'orthodoxie économique dominante de la rentabilité capitaliste. Une telle logique n'est pas compatible avec les formes hybrides de financement de type PPP (Partenariats publics privés) ou toute autre formule mixant les sources de financement public et privé, et conduisant inéluctablement à la marchandisation des investissements publics au prétexte d'alléger « le poids des prélèvements obligatoires ».

Cette proposition s'appuiera sur le système français historique vertueux de financement reliant la mobilisation sécurisée de l'épargne populaire (livret A, LDD...) par la Caisse des dépôts et son orientation vers le financement d'investissement d'intérêt général de long terme (logements sociaux, infrastructures de transports, de production d'énergie ...). Le retour à la centralisation intégrale des ressources d'épargne populaire à la CDC et de son emploi exclusif dans des financements de l'intérêt général (logement social, transition écologique et énergétique, financement des infrastructures à travers ses actions dans les territoires) serait une première étape.

### **Redévelopper des missions d'État : Du contrôle des prix**

Pour répondre aux pénuries dues aux crises internationales et guerres, de l'inflation provoquée par la spéculation, des incidents climatiques, il est nécessaire de promouvoir des actions permettant, en France, aux 11,2 millions de pauvres en France (INSEE 2021) d'accéder à une alimentation et à des services de qualité suffisante pour subvenir à une vie digne. La maîtrise

et le contrôle des prix, mission abandonnée car contraire à l'idéologie capitaliste, pourrait, en s'ouvrant sur des acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire hors du circuit capitaliste, permettre d'assurer un salaire plancher pour les producteur·rice·s et un prix plafond pour les consommateur·rice·s avec des produit·s de qualité garantie. Notre syndicat doit concourir à promouvoir cette procédure, historiquement du ressort du Ministère des Finances, revendiquant ainsi la nécessité de la place de l'État dans le fonctionnement de l'économie.

## Les moyens pour y parvenir

La Fédération de Finances portera les propositions suivantes :

- >> promouvoir une reconquête territoriale de nos missions de Service public, avec le maintien et la création d'implantations nouvelles de services de pleine compétence sur l'ensemble du territoire, l'opposition aux fermetures de services et à tout dispositif « France Service » et une cartographie adaptée aux besoins des usager·ères, indépendants des milieux économiques, financiers et politiques
- >> porter dans le débat la création de « maisons communes des finances » qui permettraient de mettre en réseau les Administrations de Bercy et les établissements publics et semi-publics du champ fédéral en regroupant en un seul et même lieu l'accès à leurs services,
- >> lutter contre toute tentation de substituer les services physique de proximité par le développement de services numérisés et réguler le développement de l'Intelligence artificielle,
- >> réclamer la création de services d'accueil à proximité des usager·ère·s, et exiger le maintien de réelles alternatives au numérique.
- >> promouvoir la nécessité d'une politique industrielle dont l'objectif doit être le développement humain durable et l'implantation de sites de production pour répondre aux besoins,
- >> promouvoir des outils de financement et d'investissement en lien avec les citoyen·ne·s, les élu·e·s, les syndicats et les association·s dans un souci de transparence et de contrôle démocratique,
- >> lutter pour la mise en place d'une véritable politique de reconquête de l'emploi industriel dont l'objectif serait la mobilisation des moyens publics au service de la relance territorialisée des outils de production industrielle dans le cadre de stratégies de reconstruction des filières industrielles,
- >> lutter pour la mise en place d'un véritable pôle financier public au service de la politique de reconquête industrielle. Celui-ci, placé sous le contrôle direct des travailleur·se·s et des citoyen·ne·s elle permettrait de promouvoir et imposer les financements économiquement efficaces, pour contrer l'orthodoxie économique dominante de la rentabilité capitaliste,
- >> le retour à une centralisation intégrale des ressources d'épargne populaire à la CDC et de son emploi exclusif dans des financements de l'intérêt général : logement social, transition écologique et énergétique, financement des infrastructures à travers ses actions dans les territoires.